

Hôpitaux : la dotation est insuffisante

FINANCEMENT Les francophones deux fois lésés, selon le ministre wallon du Budget

► Les infrastructures hospitalières ont été communautarisées, mais la dotation est insuffisante.
► Christophe Lacroix demande au Premier ministre d'être l'arbitre entre le fédéral et les entités fédérées...

La sixième réforme de l'État s'accompagne d'une tuyauterie budgétaire complexe et de querelles entre le fédéral et les entités fédérées. Sur l'avance des centimes additionnels régionaux (c'était au printemps). Sur la nouvelle régularisation fiscale (cet automne). Et, comme nous l'expliquons dans nos éditions du 27 novembre dernier, la communautarisation du financement des infrastructures hospitalières se profile comme une autre pomme de discorde.

Et pour cause : la dotation prévue par la loi spéciale de financement ne permettra pas de couvrir les charges du passé. Le cabinet du ministre wallon du Budget a fait les calculs, sur la base des derniers chiffres du comité de concertation (entre entités fédérale et fédérées). Pour 2016, les investissements passés coûteront 830 millions, soit 233 millions de plus que la dotation fixée à 597,67 millions.

D'où un manque à gagner de 168,6 millions pour la Flandre, 50 millions pour la Communauté française, 12 millions pour la Commission communautaire commune de Bruxelles et 1 million pour la Communauté germanophone.

Et ce n'est pas tout : le mécanisme de transition, conçu pour éviter l'appauvrissement ou l'enrichissement des diverses entités, ne fonctionne à l'endroit que pour la Flandre, réduisant le solde négatif à 135,5 millions. Pour la Communauté française, Bruxelles et la Communauté germanophone, le trou à combler s'accroît à, respectivement, 78,3 millions, 18 millions et 3,3 millions pour l'an prochain.

La Région wallonne devra prendre sa part du « déficit » de la Communauté française puisque les accords (intrafrancophones) de la Sainte-Emilie lui ont transféré la politique d'infrastructures hospitalières (hors hôpitaux universitaires).

D'où la sortie du ministre wallon du Budget : « La dotation aurait dû permettre de faire face aux charges du passé, au frais de fonctionnement et aux nouveaux investissements. Or, elle ne couvre même pas les coûts passés. S'ajoute le fait que les charges du passé ne couvrent pas les années postérieures à 2009, soit six milliards dont la répartition entre entités n'a pas encore été décidée. » Pour Christophe Lacroix, le fédéral ne peut pas s'en tenir simplement à l'application

de la loi de financement telle qu'elle existe. « Nous avons déjà eu plusieurs réunions du comité de concertation ; et ce n'est que le mois prochain que des groupes de travail vont se pencher en détail sur ces problématiques. »

« Faire cesser cette guérilla »

De la mauvaise volonté de la part du fédéral ? Le ministre wallon en a le sentiment, au vu des différents dossiers sur la table du comité de concertation. Notamment la régularisation fiscale.

Christophe Lacroix, personnellement, n'y est pas favorable. Étant permanente, cette nouvelle DIU (déclaration libératoire unique) lui apparaît comme « une lessiveuse institutionnalisée ». Mais le gouvernement wallon est prêt à négocier « un compromis honorable », via un accord de coopération.

« Le Conseil d'État a confirmé qu'il existait un conflit de compétences entre le fédéral et les Régions. Le ministre des Finances,

Johan Van Overtveldt ne peut pas se contenter de dire que le Conseil d'État n'a rien compris. »

Et l'exclusion des droits de succession, que prévoit la nouvelle mouture déposée par Johan Van Overtveldt, ne règle pas le problème, puisque les amendes liées à la régularisation des revenus d'origine indéterminée devaient revenir au fédéral.

Or, il est tout à fait possible que ces revenus d'origine indéterminée recouvrent aussi des droits de successions éludés, ex-

plique Christophe Lacroix.

« Le Premier ministre, Charles Michel, doit intervenir pour faire cesser cette guérilla. Ne pas entendre l'appel des francophones serait une faute. Ou bien laissera-t-il la main à ceux qui rêvent de démontrer que la sixième réforme de l'État et la loi de financement ne fonctionnent pas, afin de pousser le pays vers le confédéralisme que souhaite la N-VA ? » ■

DOMINIQUE BERNS

BLOCCAGE

Une saga inutile ?

Flash-back : en mars, les Finances (fédérales) estimaient le manque à gagner des Régions pour les versements anticipés des centimes additionnels régionaux à 750 millions. Après quatre mois de tergiversations, le fédéral reconnaissait son erreur, réduisant l'ardoise à un peu moins de 160 millions. « Toute cette saga n'aurait pas eu lieu si un arrêté royal était entré en vigueur comme prévu au 31 décembre 2014. Nous nous sommes entendus, entre entités, sur la méthode de calcul. Mais le dossier bute désormais sur le refus du gouvernement fédéral de fixer cette méthode de calcul dans l'arrêté royal », regrette Christophe Lacroix.

D.B.